

N° CP 4<sup>e</sup>/1307  
Séance du 16 MARS 2007

**FINANCEMENT DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT DE BATIMENTS  
COMMUNAUX A VOCATION SOCIALE A RIEDISHEIM  
(établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2007/I-4<sup>e</sup>/02 du Conseil Général des 14 et 15 décembre 2006 relative à la Protection Maternelle et Infantile fixant un crédit de paiements de 370 407 € pour participer à l'investissement de toute construction ou aménagement d'établissement et service d'accueil d'enfants de moins de six ans,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

- ❖ Accorde pour l'année 2007 une subvention de 7 572 € à la Communauté de Communes des Collines pour la transformation d'une terrasse en véranda au multi-accueil "L'Eglantine" à Riedisheim.
- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant total de 7 572 € sera prélevée au chapitre 204, fonction 41, nature 20414, enveloppe 89850 du budget départemental 01.

Adopté  
..... voix contre  
..... abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet du 16 MARS 2007  
23 MARS 2007  
Pour le Conseil Général  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Rémy WITH